

Conditions générales de vente via Monapass

Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente de billet électronique Via l'application Monapass.

Elles sont susceptibles de modifications sans préavis.

Certaines manifestations peuvent comporter des conditions particulières dont l'existence est indiquée dans le descriptif propre à chaque manifestation.

La confirmation de la réservation par le client et le règlement des places impliquent son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

Prix

Les prix sont stipulés en euros, toutes taxes comprises, frais de réservation inclus. L'organisateur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Toutefois, en cas de modification ultérieure, les prix applicables seront ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande. La revente d'un billet électronique à un prix supérieur au prix inscrit sur ce dernier est formellement interdite et peut donner lieu à des poursuites judiciaires.

Paieiment

Les réservations doivent être réglées par carte bancaire (CB, VISA, EUROCARD-MASTERCARD), en euros, via notre système de paiement sécurisé. Dès le paiement validé, les billets électroniques ne sont ni repris ni échangés.

Spécificités du billet électronique Monapass

Chaque billet électronique codé est fourni sous forme d'un QR Code permettant l'accès à l'événement à un seul spectateur. En cas de duplication dudit QR Code, seule la première personne détentrice du billet électronique pourra accéder à l'événement. L'acheteur demeure responsable de l'utilisation qui est faite du QR Code.

Utilisation et validité du billet électronique Monapass

Le billet électronique est pourvu d'un QR Code unique. Sa validité est contrôlée et enregistrée à l'entrée à l'aide de lecteurs appropriés. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet électronique. La reproduction est interdite et ne procurera aucun avantage. Seule la première personne à présenter le billet électronique sera admise à assister à la manifestation. Elle est présumée être le porteur légitime. C'est pourquoi il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le billet électronique d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition à de telles fins. L'organisateur peut refuser l'entrée de la manifestation lorsqu'un accès à la manifestation a déjà été concédé préalablement avec le même QR Code. L'organisateur n'est notamment pas obligé de procéder à une vérification de l'authenticité dans la mesure où l'imitation ou la copie ne peut être identifiée de

manière indubitable en tant que telle lors du contrôle d'entrée à la manifestation. Si l'accès est refusé pour cette raison, il n'existe aucun droit à remboursement du prix acquitté. Ce billet électronique est uniquement valable pour le lieu, la séance, la date et l'heure précisés dessus. Ce titre d'accès doit être conservé pendant toute la durée de présence sur le lieu de l'événement. Le Grimaldi Forum décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'enregistrement du billet électronique dans la mesure où ceci n'a pas été provoqué intentionnellement, ou par suite de négligences en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet.

Admission dans les salles de manifestation

Spectacles et Concerts commencent à l'heure précise. Les portes seront fermées dès le début de la représentation. Les retardataires ne pourront être placés qu'à la faveur d'une pause ou d'un entracte, en fonction de l'accessibilité. Après l'heure prévue du début de la représentation, les places numérotées ne sont plus garanties. Les spectateurs sont tenus de se conformer au code vestimentaire indiqué dans le descriptif de la manifestation. En cas de non-respect, l'accès à la salle pourra être refusé, aucun remboursement ou compensation ne sera accordé. Il est strictement interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer.

Annulation – Remboursement billet Monapass

Les billets électroniques Monapass ne sont ni repris ni remboursés ni échangés ni revendus sauf en cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur. En cas d'annulation de la manifestation par l'Organisateur, les sommes versées par le client seront remboursées sur demande de l'intéressé effectuée dans un délai maximum de 3 mois après la date de la manifestation et sur présentation du billet, à l'exclusion de tout autre dédommagement ou indemnité quelconque. Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la 30ème minute de sa durée, le billet ne sera pas remboursé. L'organisateur se réserve le droit de modifier sans préavis le programme, ainsi que les interprètes. L'organisateur se réserve le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu en cas de force majeure tels que (et sans que cette liste soit exhaustive) : intempéries, grèves, incendie, dégât des eaux, maladie d'un interprète, deuil national, etc. Les billets perdus ou volés ne seront pas remboursés.

Responsabilité - Droit applicable

Les ventes de billets visées aux présentes sont soumises à la loi monégasque. En cas de litige, les tribunaux monégasques sont seuls compétents.